



9 juin 2020

Madame Nathalie Mesny  
Présidente de Renaloo

Madame la Présidente,

En date du 20 avril 2020, vous avez adressé une saisine au CCNE « **sur la dimension éthique de la suppression des repas et collations durant les séances de dialyse dans le contexte de la crise sanitaire** », contexte, comme vous le savez, exceptionnel, qui nécessite de prendre toutes les mesures de protection pour les personnes dites « à risque ».

Cette saisine fait référence aux recommandations à destination des néphrologues figurant dans une note d'information de la Société Francophone de Néphrologie, Dialyse et Transplantation (SFNDT) sur l'épidémie de coronavirus (COVID-19), mise à jour en date du 17 mars 2020. Elles concernent l'organisation de la prise en charge des patients dialysés et des patients transplantés dans les structures de soin impliquées, chaque structure étant invitée à définir son organisation en tenant compte de ses propres contingences logistiques et précisent les mesures à prendre, durant l'épidémie, pour limiter la propagation du COVID-19.

Une des 10 recommandations ayant trait aux patients dialysés est ainsi formulée : « Il faut *éviter* les collations, l'alimentation durant les séances ».

Alors même que les patients hémodialysés paient déjà un lourd tribut au COVID-19, l'application d'une telle mesure peut être vécue comme une « épreuve supplémentaire » par eux et être génératrice d'anxiété en raison du risque qu'elle comporte d'un impact négatif sur leur état de santé. Toutefois, la décision d'appliquer cette mesure se doit de reposer sur *l'évaluation au cas par cas de son rapport bénéfice/risque* tant pour les patients hémodialysés que pour les autres personnes présentes dans l'établissement durant les heures de la dialyse.

Nous pensons de ce fait qu'une telle évaluation est *un enjeu essentiellement médical* qui requiert, pour chaque patient et avec son concours, des compétences spécifiques qui ne correspondent pas à celles portées par le CCNE, ni dans sa composition, ni dans ses missions. Celui-ci s'est déjà exprimé, d'une manière générale au sujet de l'urgence sanitaire, en insistant effectivement,





comme vous le rappelez, sur *le caractère proportionné et individuel* des dispositions à prendre pour lutter contre l'épidémie.

Votre association souhaite, par ailleurs et à juste titre, comprendre les raisons et les fondements de cette recommandation « d'éviter les collations et l'alimentation durant les séances ». Celle-ci émanant de la SFNDT, le CCNE vous invite à dialoguer avec les médecins spécialistes de l'hémodialyse au sein de cette société, comme d'ailleurs l'évoque une note de la SFNDT en date du 4 mai 2020.

Je vous prie, Madame la Présidente, de croire en l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Karine Lefevre  
Présidente *par interim* du CCNE

